

Saint-Étienne, Le 21/03/2022

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, notre société soucieuse de respecter la réglementation Européenne et de garantir la conformité des produits à nos clients a pris des mesures et mis des actions pour répondre aux exigences en matière de Qualité et d'Environnement (certifications ISO 9001, EN 9100, ISO 14001 et conformité à la directive ROHS, conformité à la législation sur les Minerais de Conflits).

Le règlement Européen 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des produits chimiques appelé REACH est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007 et vient s'ajouter à nos exigences environnementales.

Nous sommes bien évidemment complètement impliqués dans ce projet en tant que fabricant de ressorts.

C'est pourquoi nous vous confirmons que nous avons procédé à la vérification du pré-enregistrement des substances de nos produits par nos fournisseurs de matières ainsi que tous nos sous-traitants (revêtements, traitements thermiques, peintures...). Nous vous garantissons en conséquence que tous les articles livrés sont en conformité avec la nouvelle édition des substances inscrites dans l'annexe XIV du REACH avec 223 SVHC **en date du 17/01/2022**

Pour toute information complémentaire, votre interlocuteur en charge de ce dossier au sein de notre entreprise est :

Mme JULLIEN Pascale
91 rue de la croix de mission
42100 SAINT-ETIENNE
e-mail : novaressort@novaressort.fr

Vous souhaitant bonne réception et vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Mme JULLIEN Pascale
Directrice Qualité et Environnement

